

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Compte rendu de la CAP des IAM du 3 novembre 2016

Membres présents

Présidée par Mme PERRAIS (adjoindue à la sous directrice du bureau MGS ; remplaçante de Mme THORIN au 1/9/2016)

Représentants du personnel:

Représentants CGT : Mme FIELBARD, M. PELEGRIN, M. DUCHE, M. LEMAITRE absent excusé, Mme BEN KHEMIS (experte).

Représentants CFDT/UNSA : Mme RATSIVALAKA, M. KERAUDRAN, M. BEAULIEU.

Représentants de l'administration:

MGS 3 (Gestion Statutaire filière maritime): Mme TROMBERT, Mme JOYEUX-ALAZET (gestionnaire IAM), Mme RUBIETTO.

GAP 41 (Gestion Administrative et Paye du personnel filière maritime) : Mme NERTOMB – Mme BOYER.

DAM : Mme TANCHOU – Mme MONTGERMONT ; DIRM NAMO : M. ROUMEGOU.

Le quorum étant atteint, la CAP débute à 14h50.

Secrétaires de séance: pour la DRH : Mme JOYEUX-ALAZET pour le personnel : CGT Mme FIELBARD.

Déclaration préalable de la CGT (intégration, protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération dit PPCR, RIFSEEP, recrutement des ITPE maritime, règle des cycles mobilités). *En annexe.*

Réponse à la déclaration liminaire

***Intégration des IAM chez les ITPE/Attachés** : la DGAFP a très récemment contacté la DRH, preuve qu'elle a ouvert le dossier. Réponse dans les semaines qui viennent.

***PPCR** : accord comprenant un axe sur la politique de rémunération (reclassement dans une nouvelle grille, transformation d'une partie des primes en point d'indice, réduction écart rémunération H/F). Début d'application au 1/1/2017 pour les A.

Son application au corps IAM est liée à l'intégration ITPE/Attachés.

soit les IAM sont intégrés dans les deux corps avant le 1/1/2017 et le protocole PPCR est appliqué comme pour ces corps là. Soit après cette date et il faut un texte qui formalise l'intégration des IAM dans le PPCR.

La DRH reconnaît que le calendrier est incertain.

***RIFSEEP** : la DRH a contacté ROR. A l'étude.

***Recrutement des ITPE maritime** : joker DRH.

Réponse DAM : il y avait deux options (rester sur un recrutement via le concours IAM ou dans le vivier ITPE). Aucune n'était satisfaisante. Le choix des ITPE à maritimer a été fait (« On parie sur l'avenir »).

Les futurs agents suivent les 3 années à l'école TPE, puis une 4^e année à l'Ensam.

A l'automne 2015, la DAM a présenté le métier d'ISN aux élèves ITPE. Trois postes étaient proposés. Deux ont été pourvus.

A ce jour, le retour de l'Ensam et des élèves est positif.

Fin octobre, une nouvelle présentation (DAM/ENSAM) a été effectuée (présentation de 5 minutes dans un amphi). Quatre postes de proposés. Deux IAM élèves ont aussi présentés le métier.

La CGT regrette qu'aucun n'échange n'ait eu lieu sur ce sujet avec les OS.

La DAM propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine intersyndicale du 1/12.

***Mobilités** : la CGT rappelle sa demande à ce que tout poste à pourvoir soit publié, ie que la note « mobilités » soit appliquée !

La DRH dit qu'elle y veille mais qu'elle rencontre une inertie au changement. Elle exclut les postes en CROSS et outre-mer. La CGT rappelle à la DRH que la formalisation de cette exclusion n'a jamais été transmise.

Une attention particulière aux sorties d'école sera portée.

Conseil aux futurs candidats : lors de l'envoi de son PM104, mettre en copie la DRH. Interroger son(a) chef(fe) de service pour connaître les avis émis. « *Tout avis défavorable doit être explicitement motivé* »

Point sur PV des CAP

Les deux PV restant à approuver sont ceux du 15/3 (en attente signature Mme Thorin) et 24/6/2016 (en attente signature M. Le Rolland).

Mutations

Les postes listés le sont, car au moins un IAM a postulé sur ceux-ci, ou le poste était occupé par un IAM.

***Note sur le Schéma des Effectifs et des Recrutements Ministériels (SERM) dit les « compteurs » :**

cet outil définit les possibilités annuelles de recrutement au MEEM et au MLHD définies dans la loi de finance. Le flux entrant prend en compte les recrutements externes (concours,...), les retours de disponibilité/détachement/CLD et les mobilités interministérielles. C'est cette dernière voie que la DRH essaie de minimiser.

La conséquence est que la candidature d'un agent interne avec avis favorable sera toujours prioritaire sur un autre agent dit « compteur » y compris classé avant.

Postes de 1er niveau

N° et Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
192418 – responsable du pôle affaires maritimes	DDTM 06	NV
190119 – chargé de mission Natura 2000	DDTM 2A	Marie Line MARECHAL (ITPE classée n°2)
190280 – directrice adjointe	LPM Guilvinec	Alice GUILLEMOT (PLPA)
191223 – chef de projet MO SI poste double publié	SI2 basé à St Malo	Jérôme LEMONNIER (IAE classé n°1) le candidat IAM est classé 2 avec avis défavorable de son service d'origine (en poste depuis 1/6/2016)
190378 – adjointe à la cheffe du ST	DDTM76	Marie-France MOREL IAM

Postes de 2e niveau

Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
192677 – responsable pôle conseil RH et recrutement	CVRH Toulouse	Gina MILLIET IAM
192004 – chef du service maritime et littoral	DDTM 33	NV
191221 – même poste que 191223 ci-dessus	SI2 basé à St Malo	Pourvu au 1 ^{er} niveau. La candidate IPAM a un avis défavorable du service d'accueil
190248 – commandant bordée B	Patrouilleur IRIS/56	NV les deux candidats IPAM ont un avis défavorable du service d'accueil (le DIRM Namor déclare qu'un breveté C3000 ou équivalent minimum est exigé)
191908 – adjointe de la cheffe du bureau transport fluvial	PTF3	NV Le candidat IPAM a un avis défavorable de son service d'origine

Intégration et détachement

*Intégration : demandes de M. Smaïl Hidouche et M. Yves Bouleuc : avis favorable. Prend effet au plus tôt ce jour.

*Détachement : demandes de Mme Corinne Mille Claire (régularisation au 1/9/2016) et Mme Alice Guillemot (prend effet à la prise de poste) : avis favorable.

Questions diverses

*Point pour information sur la réorganisation de la DREAL Nouvelle-Aquitaine: Isabelle Pedelaborde (IPAM2 est positionné sur son poste reconfiguré).

*Réunion locale de concertation préalable aux promotions : la CGT demande la présence d'un cadre ayant la capacité décisionnelle, la transmission des CR et propose de traiter tous les corps dans la même réunion.
Le DIRM NAMO s'interroge sur la pratique des autres DIRM.

*Examen professionnel d'IPAM 2^e classe : l'arrêté de composition du jury a été signé le 28/10/2016.
Le nombre de places est de trois.

*Emploi fonctionnel de **Conseiller des Affaires maritimes** (CAM) (cf arrêté du 5/2/2004 modifié le 12/6/2016):

la liste nominative des 17 agents concernés est donnée en séance.

A savoir : Denis BERIC, Philippe BOTHOREL, Alain DOARE, Mathieu FANONNEL, Olivier LALLEMAND, Nicolas LEMESLE, Vincent LEQUENNE, Guillaume MAES, Éliane MAHEUT, Luc PERCELAY, Christian PERRON, Stephan ROUSSEAU, Michel RUNIGO, Yves TERTRIN, Yannick TREHOREL, Michel TUDESQ, Yves VINCENT.

La DRH indique que cette liste est saturée.

Promotions

***Liste d'Aptitude (B en A)** : M. FLAUX est promu.

L'assiette est de 161 (=IAM au MEEM), 22 agents sont proposés, 1 promouvable.

**Rappel relatif aux dates d'effet des promotions du tableau d'Avancement:*

Les conditions d'éligibilité s'apprécient au 31 décembre de l'année N.

La date d'effet de la promotion de l'agent est au 1^{er} janvier N ou au jour J de son éligibilité si ce jour J est postérieur au 1^{er} janvier.

***Tableau d'avancement au grade d'IPAM2** : M. PREVOST est promu (7 agents proposés).

***Tableau d'avancement au grade d'IPAM1** : M. MARTINEZ, M. COURGEON, M. KEREBEL sont promus (12 proposés).

Fin CAP 17h03.

Tenue prochaine CAP incertaine.

Vos représentants SNPAM-CGT à la CAP des IAM:

Marion FIELBARD, Jacques DUCHE, Sylvain PELEGRIN. Experte : Patricia BEN KHEMIS.

Annexe : Déclaration liminaire

Le 3 novembre 2016,

Les membres de la CAP des IAM – SNPAM-CGT

à

Madame la Présidente de la CAP des IAM,

Afin de ne pas abuser de votre temps, qui semble très contraint, nous ne ferons qu'une courte déclaration.

Nous pourrions également reprendre mot pour mot, les précédentes déclarations liminaires de 2016, dans lesquelles nous vous interpellions sur plusieurs points. Nous ne ferons que les énumérer pour mémoire :

–**intégration** des IAM : modalités, état d'avancement (calendrier), reconnaissance des parcours professionnels ;

–**PPCR** : modalités de prise en compte au 01/01/2017 pour les IAM ;

–**RIFSEEP** : application qui pour l'instant est calée sur les modalités de mise en œuvre pour les AAE, alors que certains IAM vont être versés dans un corps d'ingénieur, pour lesquels les règles d'application du RIFSEEP sont reportées en 2018 ;

–**recrutement** : modalités et formation des futurs « IAM ». Deux « IAM » ont été recrutés en sortie d'école d'ITPE et une 4^e année de formation est ouverte, sans consultation des OS ;

–**mobilité** : manque de transparence au niveau de la publication des postes du domaine d'activité MER, ainsi que de la justification des avis défavorables des services d'accueil.

Pour mémoire, malgré l'engagement du secrétaire général du ministère M. MAZAURIC, par note de septembre 2013, demandant aux services du ministère de finaliser ce dossier pour la fin 2014, celui-ci est toujours bloqué dans vos services.

Nous avons sollicité un entretien avec vous avant l'été qui demeure sans réponse.
Comment devons-nous interpréter votre silence ?

Aujourd'hui, nous attendons des réponses à nos questions.

*Les Représentants CGT à la CAP des Inspecteurs des affaires Maritimes.
Marion FIELBARD, Jacques DUCHE, Sylvain PELEGRIN.*